

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n° 2022/30

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre, à neuf heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel et en visioconférence, avec un vote dématérialisé, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant voté

Clément BAILLY, Pascal BAILLY, Anthony BALOUZET, Didier BARJOT, Pierre BELBENOIT, Thierry CADEVILLE, Georges CARLIERE, Xavier CELLARD DU SORDET, Didier CHAPUIS, Pascal CHAROT, Laurence DERBECQ, Emmanuel DUBOIS, Sylvain DUVAL, Karine GAUFFRENET, Nicolas GARNERONE, Alain GENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Elisabeth LEBEAU-COSTA, Frédérique LECOMTE, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, François-Xavier NAULOT, Yann PICARD, Florence PICHOL, Frédérique RADE, Sylvie RAMISSE, Sylvie SIDOU, Stéphane TURPIN, Dominique VERDUYN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Kouider HAFID, Pascal LEROUX, Nicolas PLANTIER.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	35	31
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
18	16	

ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE

28 octobre 2022 – Hôtel consulaire en présentiel et par visioconférence

Mandature 2022- 2026
DELIBERATION n° 2022 / 30
28 octobre 2022



CCI YONNE

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2023,

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 14 octobre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 14 octobre 2022,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 4 novembre 2022 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- taxe pour Frais de Chambre : + 1 630 000 €
- total du compte de résultat : + 6 588 350 €
- résultat comptable : - 602 250 €
- capacité d'autofinancement : - 188 950 €
- résultat budgétaire : - 524 050 €
- fonds de roulement net en fin d'exercice : + 3 592 127 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2023 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	2

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

